



CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement n° 488 (2023)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté le règlement n° 488 (2023) en date du 5 avril 2023. De plus, la MRC de la Vallée-du-Richelieu a délivré un certificat de conformité en date du 19 mai 2023.

Règlement n° 488 (2023) : Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble n° 488 (2023).

QUE communication dudit règlement peut être prise à mon bureau situé au 2379, chemin de Chambly, bureau 210 à Carignan, durant les heures normales de bureau; ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Carignan, ce 23 mai 2023.

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 23 mai 2023 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 23 mai 2023.

Donné à Carignan, ce 23 mai 2023.

Ève Poulin, avocate
Greffière